



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

du 25 MARS 2013 à 19 h00 en Mairie

Mairie de Brison-Saint- Innocent

Présents : M. le Maire Jean-Claude CROZE, Florence DUNOYER, Evelyne SIMON, Jean-Michel FLAN, David ROULAND, Stéphane TRONCY, Emmanuel BAYET, Alexis BOLLARD, Jean-Marc BORNAND, Cathy DUBOUCHET CHOUVET, Claudine GILQUIN, Marthe MASSONNAT et Philippe VARON.

Absents excusés : Christiane ANASTASI-CLERC a donné pouvoir à Florence DUNOYER, Agnès GOUTTE a donné pouvoir à David ROULAND, Michel BERNARDINI a donné pouvoir à Jean-Michel FLAN, Yves MASSARD-COMBE a donné pouvoir à Jean-Claude CROZE, François HERVE a donné pouvoir à Evelyne SIMON.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 h et nomme 2 secrétaires de séance : Claudine GILQUIN et Alexis BOLLARD.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2013 : accord à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

Convocation du 18/03/2013 affichée et envoyée le 20/03/2013

M. Jean-Claude CROZE présente l'ordre du jour.

1. Avenant n°1 au lot 3 (Eiffage) pour les travaux d'enfouissement des réseaux Chemin de Chérins et de Gros

Stéphane TRONCY rappelle la délibération du 1^{er} juin 2012 attribuant le marché. Il présente l'avenant n°1 au lot 3 (Eiffage) qui consiste en l'ajout d'enrobé coulé à froid sur un tronçon supplémentaire et la modification du choix de la signalisation (suppression de poteaux bois remplacés par des barrières similaires à celles installées au carrefour de la Renarde). Il rappelle le montant du marché initial s'élevant à 155 340.03 € HT ; le montant de l'avenant représente une plus-value de 12 138 € HT. La commission d'appel d'offres réunie le 21/03/2013 l'a validé.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de l'avenant n°1 au lot 3 (Société EIFFAGE) d'un montant de 12 138 € hors taxes et autorisation de signature des pièces en découlant pour les travaux d'enfouissement des réseaux Chemin de Chérins et de Gros.

2. Attribution du marché pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux sur une partie du Bd Gaston Mollex

M. le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2012 l'autorisant à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux sur une partie du Bd Gaston Mollex. A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2013 afin d'établir le classement des offres selon les critères retenus (60 % prix 40 % valeur technique dont délai). Pour le lot 1 (réseaux humides et génie civil des réseaux secs), 7 entreprises ont remis une offre, l'entreprise Dumas TP obtient la meilleure note avec un montant 499 771.01 € hors taxes. Pour le lot 2 (équipements et câblage des réseaux secs), 6 entreprises ont remis une offre, l'entreprise Porcheron obtient la meilleure note avec un montant de travaux de 86 828.50 € hors taxes.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité des offres des entreprises Dumas TP et Porcheron et autorisation de signature des pièces de marché en découlant pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur une partie du Bd Gaston Mollex. Le montant total du marché s'élève donc à 586 599.51 € hors taxes (701 773.01 € TTC), inférieur de 20 % à l'estimation.

3. Demande de création d'une servitude d'utilité publique pour le chemin de la grotte des Fées

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède sur son territoire de nombreux chemins de randonnée dont certains sont répertoriés au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Le chemin menant à la grotte des Fées dans la forêt de Corsuet fait partie de ces chemins de randonnées. Ce chemin est très fréquenté par les randonneurs locaux et par les touristes étant le principal accès au site remarquable de la grotte des Fées et à la montagne de la Chambotte. Après plusieurs contacts avec les propriétaires privés, M. le Maire confirme la nécessité de l'instauration de servitudes d'utilité publique prévues par les articles L 342-18 à L 342-26 du Code du Tourisme, L 361-1 et suivants du Code de l'Environnement et L 162-1 à L 162-5 du Code Rural.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le chemin permettant l'accès à la grotte des fées, et la demande au Préfet d'engager l'ouverture d'une enquête publique. M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération et de la procédure administrative.

4. Fixation des taux d'impositions communales 2013

M. le Maire rappelle les engagements pris lors des élections municipales de ne pas augmenter les impôts locaux. Les taux 2012 sont donc reconduits à l'identique pour 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,52 %
- Taxe foncière bâtie : 19,60 %
- Taxe foncière non bâtie : 71,44 %

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité des taux d'imposition 2013.

5. Vote du budget primitif 2013 et des budgets annexes

M. Jean-Claude CROZE, Maire, présente aux Conseillers Municipaux les prévisions budgétaires 2013 validées par la Commission Finances et la municipalité. Il donne lecture des prévisions dans le détail des articles budgétaires puis soumet au vote par chapitre les budgets primitifs 2013 du budget communal et des budgets annexes pour les montants ci-dessous. Le montant consolidé du budget principal et des budgets annexes est de **4 151 500 €**, dont 1 918 000 € en fonctionnement et 2 233 500 € en investissement :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET COMMUNAL		
Recettes	1 061 290 €	1 489 550 €
Dépenses	920 804 €	1 590 000 €
Report des résultats 2012	+ 163 710 €	+ 100 450 €
Restes à réaliser à reporter en 2013 Dépenses	749 196 €	
Restes à réaliser à reporter en 2013 Recettes	445 000 €	
BUDGET TOTAL 2013	1 670 000 €	1 590 000 €
BUDGET EAU		
Recettes	475 660 €	78 900 €
Dépenses	500 000 €	276 000 €
Report des résultats 2012	+ 24 340 €	+ 197 100 €
BUDGET EAU 2013	500 000 €	276 000 €
BUDGET BASE DE LOISIRS		
Recettes	63 500 €	52 000 €
Dépenses	36 130 €	52 000 €
Report des résultats 2012	- 27 370 €	-
BUDGET BASE DE LOISIRS	63 500 €	52 000 €

Il distribue la liste des associations subventionnées. M. BORNAND et ROULAND étant membres d'associations communales, ils ne prennent pas part au vote des subventions aux associations.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité du budget de fonctionnement et du budget d'investissement du budget communal, des budgets annexes eau et base de loisirs pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

6. Subvention exceptionnelle au budget annexe « Base de loisirs »

Compte tenu du point précédent, le budget annexe « Base de loisirs » n'a pas de ressource propre suffisante pour financer les nouveaux travaux.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de l'octroi d'une subvention exceptionnelle du budget communal d'un montant de 12 500 € au budget annexe « Base de loisirs », conformément à l'article L 2224-2 du Code général des collectivités territoriales.

7. Personnel communal : renouvellement convention de mise à disposition de personnel conclue avec le Centre de gestion de la Fonction publique

M. le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2012 portant mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2012, pour 6 mois, au grade de rédacteur 7^{ème} échelon. Le congé parental de la Directrice étant prolongé, il convient de renouveler cette convention, dans les mêmes conditions.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la signature d'une convention de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale dans les conditions ci-dessus évoquées, à compter du 1^{er} avril 2013.

8. Convention de location temporaire d'un local communal

David ROULAND rappelle la demande présentée par Mme Josselin pour laquelle le conseil a donné son accord de principe lors de sa réunion du 11 février dernier. La Commune met à disposition de Madame JOSSELIN le tènement immobilier Route de Paris, propriété de la commune, afin d'exposer ses œuvres artistiques. Cette activité est classée comme établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie et devra à ce titre obtenir une déclaration préalable de changement de destination autorisant l'ouverture au public.

Le vote à main levée emporte l'approbation à la majorité (15 votes pour, 3 abstentions) de la convention de mise à disposition pour 3 ans à compter du 1^{er} avril 2013, renouvelable, moyennant le versement d'une redevance de 50 € par an (compte tenu des travaux pris en charge).

M. le Maire clôt l'ordre du jour à 21 heures.

Il donne différentes informations :

- Don du sang le vendredi 29 mars de 17 à 20 heures devant la salle du Trianon,
- Prévision d'une réunion avec les riverains le 11 avril à 19 heures à la salle du Trianon pour présenter les travaux prévus sur le boulevard Gaston Mollex,

Le Maire,

Jean-Claude CROZE

Date d'affichage :